

**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

L'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal tiendra une assemblée publique de consultation quant aux objets et aux conséquences des projets de règlements numéros RCA08-08-0001-112 et RCA08-08-0001-113 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, adoptés le 4 septembre 2018. Cette assemblée aura lieu le **24 septembre 2018**, à 19 h, à la salle du Conseil de la mairie d'arrondissement située au 777, boul. Marcel-Laurin, Saint-Laurent.

Le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-112 a pour objet d'ajouter et de modifier diverses normes du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage tels que :

- Ajout d'enseignes autorisées sans certificat d'affichage;
- Préciser la définition de « Véhicule de promenade »;
- Correction d'erreurs cléricales.

Ces dispositions ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire et s'appliquent à tout le territoire de l'arrondissement Saint-Laurent.

- Dispositions relatives aux accès des logements supplémentaires au sous-sol;
- Prescription particulière concernant une construction érigée sur le toit d'un bâtiment principal des classes d'usages Multifamiliale (h4), Multifamiliale de services (h5) et Multichambre (h6) abritant une salle commune ou d'exercice.

Ces dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire et s'appliquent à tout le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent où les usages et constructions sont autorisés.

- Correction d'une erreur cléricale à la grille d'usages et normes **H08-063** de manière à retirer la disposition spéciale de l'article 5.11. Cette modification est susceptible d'approbation référendaire et s'applique à la zone H08-063, délimitée approximativement au sud, par la rue Poirier et la ligne arrière des propriétés sises du 1805 au 1945, chemin Laval, à l'est, par la ligne arrière des propriétés sises du 1952 au 2324 de la rue Saint-Germain, au nord, par le boulevard Henri-Bourassa et à l'ouest, par la rue Patricia;
- Correction d'une erreur cléricale à la grille d'usages et normes **S11-017** de manière à ajouter la disposition spéciale de l'article 7.4 à la colonne n°14. Cette modification est susceptible d'approbation référendaire et s'applique à la zone S11-017, délimitée approximativement au sud, par la route Transcanadienne, à l'est, par la ligne latérale de la propriété sise au 3600, boulevard de la Côte-Vertu, au nord, par le boulevard de la Côte-Vertu et à l'ouest, par la rue Bégin.

Une demande peut venir des zones **H08-063** et **S11-017** une demande d'approbation référendaire peut provenir de ces zones et de toutes les zones contiguës à celles-ci.

Le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-113 a pour objet de modifier les dispositions suivantes applicables à la zone I11-008 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage:

- Remplacer l'usage dominant de la zone industrielle « Commerce de gros » par l'usage « Bifonctionnel »;
- Ajout des classes d'usages autorisés « Services professionnel, financier et bureau d'affaires » et « Manufacturiers »;
- Dispositions limitant la superficie de stockage extérieur de remorques;
- Dispositions autorisant d'ériger une serre sur un toit;
- Dispositions autorisant l'usage additionnel « épicerie ».

Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement (ou un autre membre du Conseil d'arrondissement désigné) expliquera les projets de règlements ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à leur sujet.

Les projets de règlements sont disponibles pour consultation au Bureau du citoyen, aux heures ordinaires de bureau.

Montréal, le 12 septembre 2018

Cybèle Kahalé, avocate
Secrétaire-substitut du conseil d'arrondissement

**PUBLIC NOTICE
PUBLIC CONSULTATION MEETING**

The Borough of Saint-Laurent of the Ville de Montréal will hold a public consultation meeting in regards to the object and the consequences of the adoption of draft by-laws number RCA08-08-000-112 and RCA08-08-000-113 modifying by-law number RCA08-08-0001 on zoning, adopted on September 4, 2018. This consultation meeting will be held on **September 24, 2018 at 7 p.m.**, at the Council Room located at 777, boulevard Marcel-Laurin, in Saint-Laurent.

The object of first draft by-law number RCA08-08-0001-112 is to add and modify various provisions of by-law number RCA08-08-0001 on zoning, as:

- Adding authorized signs without display certificate;
- Precise the definition of « Véhicule de promenade »;
- Correct clerical mistakes.

These provisions are not likely to need public approval by referendum and affect all the Borough area.

- Provisions concerning access to additional apartment in the basement;
- Particular provision concerning construction on a roof of a principal building of the classes of uses Multifamiliale (h4), Multifamiliale de services (h5) and Multichambre (h6) with a common or exercise room.

These provisions are likely to need public approval by referendum and affect all the zones where the uses and the constructions are authorized.

- Correct a clerical mistake to the grid of uses **H08-063** in a way to withdraw the special provision of article 5.11. This provision is likely to need public approval by referendum and affect zone H08-063, approximately delimited to the south by rue Poirier and the rear line of the properties located from 1805 to 1945, chemin Laval, to the east by the rear line of the properties located from 1952 to 2324, rue Saint-Germain, to the north by boulevard Henri-Bourassa and to the west by rue Patricia;
- Correct a clerical mistake to the grid of uses **S11-017** in a way to add the special provision of article 7.4 to the columns 14. This provision is likely to need public approval by referendum and affect zone S11-017, approximately delimited to the south by route Transcanadienne, to the east by the latera line of the property located at 3600, boulevard de la Côte-Vertu, to the north by boulevard de la Côte-Vertu and to the west by rue Bégin.

The request may come from zones **H08-063** and **S11-017** and all the adjacent zones.

The object of first by-law number RCA08-08-0001-113 is to modify the following provisions applicable to zone I11-008 of by-law RCA08-08-0001 on zoning:

- Replace the dominant use of the industrial zone « Commerce de gros » by « Bifonctionnel »;
- Add the authorized class of uses « Services professionnel, financier et bureau d'affaires » and « Manufacturiers »;
- Provisions limiting the outdoor area storage of trailers;
- Provisions authorizing a greenhouse on a roof;
- Provisions authorizing the additional use « épicerie ».

During this public meeting, the Mayor of the Borough, (or another Council Member designated), will explain the draft by-laws and the consequences of their adoption and will listen to any person who intend to express themselves on this subject.

These draft by-laws are available for consultation at the Citizens' Office, during regular office hours.

Montreal, September 12, 2018

Cybèle Kahalé, lawyer
Secretary-substitute of the Borough Council